

RAPPORT DE VÉRIFICATION



OUEST UP
ZA DE PENHOAT
29800 SAINT-DIVY
A l'attention de : Mr UHEL

EQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Vérification générale périodique

Type d'équipement	Désignation	Marque	Immat. porteur // Libellé client	Lieu de vérif. Emp placement	Nb Obs	Non vérifié	Mise à l'arrêt préconisée
Appareil de levage	Chariot élévateur à conducteur porté	CLARK	E003286	Fond bassin n° 9 - Base Navale de Brest	2		

Adresse d'intervention :
DES - B9
ARSENAL BREST
29200 BREST

Mission réalisée le 18/11/25

Date de vérification précédente : 14/05/25
Périodicite : 6 mois / Prochaine vérification : 05/26

Références SOCOTEC :
N° du rapport : 92310/25/15559
Date du rapport : 26/11/2025
N° d'affaire : 250692310000081/51000
Désignation : 29_ST DIVY_OUEST UP_LEVAGE_BDC 2025-Vérification générale périod
N° intervention : 92310251100000001918

Références Client :
Site : E003286

 Présence d'observation(s)

2.1.3.0 - EDT770024

Agence Equipements Brest

Pôle Eqts Bretagne - SOCOTEC EQUIPEMENTS - 180 Rue de Kerervern - ZAC de Kergaradec III
Résidence Samarkand - 29490 GUIPAVAS
Tél. : (+33)2.98.41.37.90
SOCOTEC EQUIPEMENTS - SAS au capital de 8.285.270 euros - 834 096 695 RCS Versailles
Siege social : Immeuble Mirabeau - 5 place des Freres Montgolfier
Guyancourt - CS 20732 - 78182 Saint Quentin-en-Yvelines Cedex - FRANCE - www.socotec.fr

Vérificateur : **M LOAEC Henri**
Nombre de pages : 4



Accréditation SOCOTEC Equipements
n°3-1593
Liste des implantations et portée
disponibles sur www.cofrac.fr

COMPTE-RENDU DE FIN MISSION

En fin de mission, un compte-rendu verbal reprenant les informations essentielles de la vérification a été réalisé par l'intervenant SOCOTEC auprès de M. SOREL.

Un rapport provisoire a été remis sur place à location@ouestup.bzh.

MODALITES DE LA VERIFICATION

Accompagnateur : Absence d'accompagnement

Le contrôle a été effectué conformément aux exigences réglementaires ou contractuelles :

- par l'examen visuel des parties accessibles ou rendues accessibles à la demande du vérificateur ;
- par des essais de fonctionnement ;
- par des essais en charge pour les appareils de levage.

La liste des points de vérification figure en annexe du présent rapport.

VERIFICATION DE L'EQUIPEMENT

1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Chariot élévateur à conducteur porté
Constructeur / Marque	CLARK
Type	GTS30D
Numéro de série	GTS232D-0358-11020
N° ou repère client	E003286
Année de fabrication	2023
Marquage	CE

2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Hauteur maxi de levage (m)	4,8
Configuration	Présence d'un mât de levage à 3 éléments
Source d'énergie	Thermique
Équipement de préhension ou de support de charge	Tablier à déplacement latéral (TDL) + bras de fourche
Repère de l'équipement de préhension	Accessoire type : FP23411
Suspentes	Volée libre : 1 chaîne 2x3 pas de 19,05 mm - Levage éléments mât : 2 chaînes 2x3 pas de 19,05 mm
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	Pour une hauteur de 3,3m : 2 650 kg pour un CdG de 0,5 m - 2 450 kg pour un CdG de 0,6 m - 2 250 kg pour un CdG de 0,7 m.

3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression général
Survitesse de descente de la charge	Limiteur de débit
Interdiction d'emploi des appareils mobiles aux personnes non autorisées	Clé de contact amovible
Détecteur de présence du conducteur au poste de conduite	Détection par le poids du conducteur sur le siège pourvu d'un capteur et autorisant certains mouvements
Dispositif de retenue du conducteur sur son siège	Ceinture de sécurité ventrale
Frein de parking	Frein
Avertisseur(s)	Sonore et lumineux
Avertisseur asservi au déplacement et/ou recul	Sonore et lumineux

4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail
Périodicité réglementaire (mois)	6

Affaire n° : 250692310000081/51000 / Référence du rapport : 92310/25/15559

Nature de la mission : Vérification générale périodique

Lieu de vérification : DES - B9

Périodicité retenue par le client (mois)	6
Conditions de réalisation de la vérification	Appareil en service, essais de fonctionnement réalisés
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Documents mis à disposition de l'appareil adaptés à la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges insuffisantes ou absence de moyens de manutention des charges. La vérification est incomplète : voir observation
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification
Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Moyens d'accès présents adaptés à la vérification
Lieu de vérification / Emplacement	Fond bassin n° 9 - Base Navale de Brest

5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	1 000
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	Charge placée à la hauteur de 2 m par rapport au sol

6. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont mis en évidence des anomalies ou défauts auxquelles il y a lieu de remédier dans les meilleurs délais.

Eléments vérifiés	Observations	N°
Suspentes - Tambours - Poulies / Chaînes	18/11/2025 - Déjà signalé : Non Supports fixations chaînes sur la mâts oxydés Remédier à l'oxydation	1
Poste(s) de conduite / Visibilité (vitrages, essuie-glace, rétroviseurs, miroir, ...)	18/11/2025 - Déjà signalé : Non Non fonctionnement des essuie-glaces Remédier au bon fonctionnement des essuie-glaces	2

ANNEXE 1 : Liste des points de vérification des équipements de travail (EdT)

Les vérifications réalisées par SOCOTEC en sa qualité d'organisme tierce partie permettent de répondre aux exigences réglementaires prises en référence et rappelées pour chaque équipement dans le chapitre « Conditions particulières de vérification ».

La vérification a porté sur l'état de conservation et de fonctionnement des points suivants (1), dans la limite de la nature de l'équipement de travail et des dispositifs dont il est pourvu lors de la vérification.

Pour les appareils de levage, elle comporte des essais en charge dans la mesure où les conditions nécessaires de réalisation de ces essais sont réunies.

La vérification n'a pas porté sur l'état de conformité des équipements de travail.

Appareils de levage

Accès installés à demeure	Equipement hydraulique
• Accès au(x) poste(s) de conduite	• Equipements hydrauliques
• Accès au(x) support(s) de l'appareil	• Liaisons et raccordements
• Autres accès pour entretien, vérification	• Niveaux - Pression
Chemin de roulement - Supports	• Filtres
• Voie de roulement, rails	Equipement pneumatique
• Poteaux, corbeaux, potence, ancrages, fixations	• Equipements pneumatiques
• Assise, scellement, appuis	• Liaisons et raccordements
• Butoirs, amortisseurs	• Pression
• Ancrages, amarrage, haubanage	• Filtres - Echappements
• Mise à la terre de la voie	Equipement thermique
Châssis - Ossature - Structure - Porteur	• Moteur
• Assemblages, liaisons, fixations	• Réservoir de carburant – Bouteille de gaz
• Châssis - Porteur - Ossature – Structure – Poteaux/mâts	• Protection des éléments mobiles du moteur
• Mât(s), flèche, contre flèche	• Protection contre les brûlures (échappement, ...)
• Plaques de dérive	Poste(s) de conduite
• Organes de roulement (pneumatiques, chenilles, galets ...)	• Implantation
• Chasse-objets ou dispositif équivalent	• Constitution, fixations, plancher
• Stabilisateurs et leurs dispositifs de maintien	• Protection contre les chutes de hauteur
• Lests ou contrepoids	• Protection du conducteur (protège tête, toit, FOPS, ROPS, ...)
Mécanismes	• Protection contre les risques mécaniques
• Groupes motoréducteurs	• Plate-forme rabattable
• Treuil	• Visibilité (vitrages, essuie-glace, rétroviseurs, miroir, ...)
• Systèmes vis/écrou	• Extincteur en cabine ou sur l'appareil
• Systèmes pignon-crémaillère/couronne/chaîne	• Siège et ceinture de sécurité
• Système à ciseau(x)	• Chauffage - Eclairage
• Autres organes de transmission et d'accouplements	• Condamnation d'accès (clé, code)
• Freins des mouvements concourant au levage	Organes de service
• Freins des mouvements horizontaux / translation / orientation	• Organe de mise en marche
• Autres freins (2)	• Organe(s) d'arrêt général / au poste de travail / d'urgence
• Organes mobiles de transmission et leurs protections	• Organe de commande à action maintenue
• Mécanisme de réglage d'assiette	• Dispositif limitant l'utilisation aux personnes habilitées
Suspentes - Tambours - Poulies	• Poste de dépannage ou de sauvetage
• Câbles – Chaînes – Sangles	• Commandes à distance
• Attaches – Points fixes – Boîte à coin	• Autres organes de service (boutons poussoirs, ...)
• Tambours – Poulies – Tourteaux	Dispositifs d'alerte et de signalisation
Dispositifs de préhension et support de charge	• Dispositifs de signalisation (voyants, afficheurs, ...)
• Moufle – Crochet – Linguet de sécurité	• Dispositifs d'alerte (visuels, sonore, ...)
• Fourche – Godet – Pince – Eperon – Potence - Grappin	Affichage et consignes
• Electroaimant, préhension par le vide (ventouses, ...)	• Affichage de la charge maximale utile (CMU)
• Dispositif lié à la défaillance d'énergie	• Tableau des charges - Abaques
• Support de charge	• Avertissements - Consignes
• Habitacle, panier, nacelle	Dispositifs de sécurité
• Autres dispositifs de préhension	• Se reporter aux dispositifs listés pour chaque appareil (2)
Equipement électrique	Gestion des sources d'énergies
• Enveloppes (coffrets, armoires, boîtiers, ...)	• Dispositifs de séparation / dissipation
• Equipements électriques	Eclairage incorporé à l'appareil
• Liaisons et raccordements	• Eclairage de la zone de travail et/ou de circulation routière
• Interconnexion des masses métalliques	

(1) La liste est donnée à titre indicatif et ne peut être retenue comme la liste exhaustive des points de vérification

(2) La nature de ces organes et dispositifs spécifiques est indiquée dans le descriptif de chaque équipement de travail vérifié.